



Paris, le 29 MARS 2018

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement

Aux habitants des quartiers
Vallée de Fécamp et Bel Air sud

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je m'attache à porter et relayer l'attachement tout particulier qui est le nôtre au Bois de Vincennes. Dans notre arrondissement, nous avons en effet la chance de vivre à proximité immédiate de ce grand espace naturel, de respiration, de détente, de biodiversité, qui accueille des établissements sportifs, de loisirs, comme culturels.

Par ce courrier, je souhaite vous donner toutes les informations sur deux sujets d'actualité concernant le secteur du lac Daumesnil ainsi que la Pelouse de Reuilly.

Je tiens tout d'abord à vous confirmer la décision prise début mars par la Maire de Paris, en plein accord avec les élus du 12^e, de suspendre le projet de création d'une baignade dans le Lac Daumesnil, qui aurait dû voir le jour à l'été 2019.

La Ville de Paris, en lien avec la Mairie du 12^e, avait travaillé sur un programme permettant d'aménager un espace de baignade naturelle en plein air, gratuite et ouverte à tous. A chaque étape nous avons porté une attention toute particulière aux enjeux de bonne intégration paysagère dans ce site exceptionnel classé ainsi qu'aux questions importantes de protection de la biodiversité. Je sais que ces sujets sont à vos yeux prioritaires.

Ce sont précisément ces prescriptions très fortes et ce niveau d'exigence qui nous ont conduits à suspendre le projet ; les services municipaux ayant été contraints de constater le caractère infructueux des marchés de travaux. Manifestement, la réalisation de ce projet ambitieux, innovant et largement inédit en France, tel qu'il avait été défini dans sa dimension écologique et patrimoniale, supposait un savoir-faire tout particulier, que les entreprises ne maîtrisent pas pour le moment.

N'étant pas en mesure d'aménager cette baignade dans le calendrier et le budget initialement prévus et selon les critères environnementaux définis, en responsabilité nous avons préféré la suspendre.

Consciente de la forte demande de baignade en plein-air et de rafraichissement durant l'été qui s'exprime à chaque période de forte chaleur et de la nécessité d'adaptation de notre territoire au changement climatique, j'ai porté en Conseil d'arrondissement le 12 mars et en Conseil de Paris le 21 mars, l'idée que soit étudiée l'installation d'un bassin estival mobile sur la Pelouse de Reuilly, dans le cadre d'une opération « Pelouse de Reuilly Plage ». Cela pourrait être organisé dès l'été 2019.

Cette proposition alternative s'inscrit dans un objectif d'apaisement et de reconquête paysagère de la Pelouse de Reuilly, un travail étant actuellement mené pour requalifier cet espace en y développant de nouveaux usages, qualitatifs et conformes à l'environnement du Bois, en dehors des périodes dédiées à la Foire du Trône et aux cirques.

C'est dans cette même perspective d'apaisement que j'ai demandé que l'on remette à plat les modalités d'organisation de la Foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly, de façon à en limiter les nuisances pour tous les habitants, en particulier les riverains les plus immédiats, dès 2018. Ces évolutions sont aussi une avancée pour les communes riveraines du Bois.

Avec le soutien de la Maire de Paris, nous avons ainsi travaillé avec l'ensemble des services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, en lien avec les représentants des Forains, dans l'objectif de faire émerger des propositions communes.

Je peux dès lors vous confirmer que l'édition 2018 de la Foire du Trône, organisée du 30 mars au 27 mai, est marquée par diverses mesures nouvelles, qui doivent réduire l'impact de la Foire sur son environnement, et donc votre vie quotidienne :

- Pour que la fête soit moins tardive : l'horaire de fermeture de la Foire en semaine a été ramené de minuit à 23h00.
- Pour que la fête soit moins bruyante : le niveau sonore autorisé a été réduit de 81 à 75 décibels et la musique dite amplifiée issue des attractions et animations est par ailleurs interdite au-delà de 22h00 ; ces mesures valent en semaine comme les week-ends.
- Des contrôles renforcés sont prévus sur l'ensemble de ces points, avec l'application systématique de sanctions en cas de non-respect des règles.
- La lutte contre le stationnement anarchique aux abords de la Pelouse de Reuilly est renforcé avec une intensification des verbalisations et enlèvements ; l'objectif étant de continuer à inviter les visiteurs à privilégier les transports en commun.
- une Zone « Paris respire » est mise en place dans le secteur Lavignerie/Laperinne, les samedis, dimanches et jours fériés de 12h00 à 21h00, au sein d'un périmètre allant de la Place Édouard Renard à la Place du Cardinal Lavignerie et bordé par le Boulevard Poniatowski et les avenues Charles Foucaud et Général Laperrine.

Plus généralement, la sécurisation de la Foire et de ses abords a été définie comme prioritaire. Ainsi, la présence et les interventions des agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris et des effectifs de la Préfecture de Police sont accentuées. Ainsi, le doublement des effectifs chargés du contrôle des accès, décidé en 2017 par la Ville de Paris, est reconduit cette année et de nouvelles caméras de vidéo-protection ont été déployées dans un dispositif de type « fan zone ». Une vigilance particulière est par ailleurs portée à la sécurité des manèges.

Vous assurant de ma mobilisation pour préserver notre qualité de vie, je vous prie d'accepter, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement